

## ANNEXE 2

### OUVERTURE MUTUELLE DU PROGRAMME « CONCEPTS SYSTEMES ET OUTILS POUR LA SECURITE GLOBALE » DE L'ANR ET DU PROGRAMME « SECURING THE SUPPLY CHAIN » DU BMBF A DES PARTENARIATS FRANCO-ALLEMANDS

#### 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJET

##### 1.1. CONTEXTE

L'ANR et le BMBF (Ministère Fédéral allemand de la Recherche et de l'Éducation) ont signé un protocole d'accord (MoU en date du 5 janvier 2009), qui vise à financer des projets de recherche collaboratifs Franco-Allemands sur la recherche en sécurité. Ces projets de recherche traiteront de sujets d'intérêt commun pour les deux pays.

Dans le cadre de cet accord, l'ANR et le BMBF se sont entendus pour financer des projets de recherche en vue de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité, proposés par des partenaires académiques et industriels français et allemands dans le cadre, d'une part, du programme « Concepts systèmes et Sécurité Globale » de l'ANR et, d'autre part, du programme "Research for Civil Security" du BMBF<sup>1</sup>.

##### 1.2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif est de financer de nouveaux projets de recherche de grande qualité avec une contribution scientifique équilibrée entre partenaires académiques et industriels français et allemands, présentant une valeur ajoutée pour les deux pays.

---

<sup>1</sup> Voir les éléments généraux sur ce programme : <http://www.bmbf.de/en/6293.php>

La thématique retenue, dans le cadre de cet appel à projets, est la sécurisation de la chaîne logistique. L'ANR souhaite que l'ouverture mutuelle des programmes ANR et BMBF sur cette thématique, permette l'émergence de projets franco-allemands de qualité.

## 2. AXE THEMATIQUE : LA SECURISATION DE LA CHAINE LOGISTIQUE

La collaboration avec des équipes allemandes pouvant être financées par le BMBF est obligatoire sur l'ensemble des sujets décrits selon cet axe thématique et selon les conditions décrites dans ce document. Les porteurs de projet sont invités à consulter le contenu de l'appel du BMBF intitulé « Securing the supply chain » selon les liens <http://www.bmbf.de/en/11770.php> et <http://www.bmbf.de/en/furtherance/13280.php>.

Les échanges internationaux et les flux induits de produits et marchandises, par voies maritimes, aériennes ou terrestres sont vitaux et en pleine expansion.

La sécurité de la chaîne logistique doit pouvoir être assurée en compatibilité avec les exigences commerciales propres à la circulation des marchandises et des biens. Ainsi, par exemple, si un conteneur maritime, en provenance de n'importe quel point du globe, peut être amené à traverser l'Europe par voies fluviales et/ou terrestres, il est nécessaire de s'assurer d'un niveau adapté de traçabilité et de contrôle d'intégrité tout au long de son parcours. Ces exigences, découlant de la lutte contre le terrorisme, mais aussi contre la fraude et les trafics de toutes natures, doivent pouvoir être compatibles avec et s'insérer dans la chaîne logistique globale (marchandises, conteneurs et véhicules).

Cette chaîne logistique est également constituée de réseaux (transports, systèmes d'information et de télécommunication...) et d'infrastructures critiques (nœuds intermodaux, zones de fret, Hub...) qui doivent donc être protégés vis-à-vis des menaces de toutes natures qui viendraient affecter leur fonctionnement nominal. On s'intéressera également aux moyens, outils et processus permettant d'une part d'anticiper des dysfonctionnements induits par une crise, mais également ceux permettant la résilience de ces systèmes (fonctionnement nominal ou dégradé).

Une approche systémique, pluridisciplinaire et transverse est particulièrement nécessaire compte tenu de la complexité des dispositifs et de leurs interconnexions, des contraintes économiques, réglementaires et légales, des impacts sur les

organisations et les procédures opérationnelles. Les projets devront couvrir, notamment, la protection contre les actions de type malveillance (lutte contre le terrorisme, la criminalité, la fraude...).

Parmi les projets de recherche potentiels s'inscrivant dans cette thématique, on citera, à titre d'exemple, les sujets suivants :

- **Les Systèmes et outils de détection / identification et de traçabilité :**
  - systèmes de détection/identification de produits illicites et/ou dangereux, adaptés aux flux et contraintes opérationnelles de la gestion des conteneurs en zone portuaire (notamment dans la perspective de la mise en œuvre de l'obligation de contrôle des conteneurs) ;
  - projet d'intégration et association des technologies permettant ;
    - la détection, l'identification et la traçabilité sécurisée et sans contact ;
    - la diversité de senseurs, la robustesse de la calibration, des durées de détection compatibles avec les exigences de performance du transport, la sensibilité des détecteurs compatible avec les niveaux de risque, l'innocuité sanitaire.
  
- Les systèmes et outils de **surveillance et de contrôle de l'intégrité des marchandises**, conteneurs et véhicules sur toute la chaîne logistique.
  - traçabilité et intégrité des conteneurs et des cargaisons de marchandises en tenant compte des contraintes d'interopérabilité internationale entre services de contrôle ;
  - utilisation des technologies sans contact pour l'exploitation sécurisée des données logistiques.
  
- Pour la **protection des réseaux et des infrastructures pour la chaîne logistique** les projets portant sur :
  - l'analyse de vulnérabilités, en particulier en privilégiant l'aspect prospectif, et en vue d'anticiper l'évolution des systèmes et de leurs interconnexions, des menaces, des types de malveillance, des modus operandi de la criminalité organisée et les réseaux associés ;
  - la protection des systèmes d'information et de communication (en particulier ceux utilisant les protocoles internet) ;
  - le déploiement de réseaux de capteurs à des fins de surveillance et de monitoring des flux dans un périmètre élargi (échelle nationale ou internationale).

- **Les systèmes, moyens et méthodes permettant le fonctionnement** en mode dégradé, puis le retour à la normale, pour une remise en route effective de la chaîne logistique après une crise.

### 3. EXAMEN DES PROJETS PROPOSES

Les porteurs allemands et français devront rédiger en anglais une proposition commune qui sera soumise à l'ANR et au BMBF.

La procédure de sélection des projets s'effectuera en deux étapes :

- Dans un premier temps, les projets éligibles seront évalués et sélectionnés par l'ANR et le BMBF selon leur procédure d'évaluation propre (les projets seront ainsi évalués de part et d'autre). En ce qui concerne, l'ANR les projets seront évalués au même titre et suivant les mêmes critères que les autres projets soumis dans le cadre du programme CSOSG. En outre les critères d'évaluation spécifiques pour la coopération internationale seront appliqués à savoir, la valeur ajoutée de la coopération internationale et de l'équilibre du partenariat.
- Dans un second temps, l'ANR et le BMBF décideront conjointement des projets franco- allemands financés, parmi ceux sélectionnés par le comité de pilotage du programme CSOSG et par le comité ad hoc allemand.

#### 3.1. CRITERES DE RECEVABILITE

Le dossier de candidature sera soumis dans chaque pays en respectant le format de soumission, les règles de recevabilité, d'éligibilité et la date de clôture de l'appel à projets propre à chaque pays.

Les propositions, qui ne seraient soumises que dans un seul pays, ne seront pas recevables

Les partenaires français et le projet devront satisfaire les critères de recevabilité suivants :

- 1) Les **dossiers** sous forme électronique (documents de soumission A et B) doivent être soumis **dans les délais, au format demandé et être complets.**
- 2) Le **coordinateur** du projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation ni du comité de pilotage du programme.

- 3) La **durée** du projet doit être comprise entre 24 mois et 36 mois.
- 4) Cet appel à projets est ouvert à des projets de recherche partenariale organisme de recherche / entreprise<sup>2</sup>, dont le consortium comporte au moins deux partenaires, dont au moins un appartenant à chacune des catégories suivantes :
  - i. Organisme de recherche (université, EPST, EPIC, ...)<sup>3</sup>,
  - ii. Entreprise<sup>4</sup>.
- 5) La participation d'un ou plusieurs prescripteur(s) ou opérateur(s) public(s) ou privé(s) de la sécurité<sup>5</sup> est obligatoire au travers de leur participation au consortium en tant que partenaire ou membre d'un comité de pilotage ou de suivi du projet<sup>6</sup>.

Les partenaires allemands et le projet devront satisfaire les critères de recevabilité du programme national « Securing the supply chain ».

### 3.2. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les partenaires français devront respecter les critères d'éligibilité suivants :

- 1) Le projet doit **entrer dans le champ** de l'appel à projets, décrit en § 2.
- 2) Les **dossiers** sous forme papier (document de soumission A uniquement) doivent être soumis **dans les délais, au format demandé et être signés de tous les partenaires**
- 3) **Type de recherche** : cet appel à projets est ouvert uniquement à des projets de Recherche bilatéraux de recherche industrielle<sup>7</sup>

Les partenaires allemands devront respecter les critères d'éligibilité du programme « Securing the supply chain ».

### 3.3. CRITERES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation pour les propositions de coopération internationale sont les suivants :

<sup>2</sup> Voir définition de « recherche partenariale organisme de recherche/entreprise » en annexe §I.2 du texte de l'appel à projets

<sup>3</sup> Voir définitions relatives aux structures en annexe § I.3 du texte de l'appel à projets

.

<sup>4</sup> Voir définitions relatives aux structures en annexe § I.3 du texte de l'appel à projets

<sup>5</sup> Voir définitions relatives aux structures en annexe § I.3 du texte de l'appel à projets

<sup>6</sup> Un comité de suivi et de pilotage dont la composition, le rôle et les tâches seront explicités, le cas échéant, dans le descriptif technique du projet

<sup>7</sup> Voir définition en annexe § I.1 du texte de l'appel à projets

- 1) Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets et de la coopération internationale
  - adéquation à l'axe thématique de l'appel à projets (cf. § 2),
  - adéquation aux recommandations de l'appel à projets (cf. § 3.4 du texte de l'appel à projets)
  - présentation claire des missions de la sécurité globale abordées, selon une approche système, pluridisciplinaire et multi-acteurs de la recherche en sécurité ;
  - Contribution réelle :
    - à une meilleure compréhension des enjeux organisationnels, sociologiques ou technologiques de la sécurité ;
    - à la démonstration de la faisabilité de systèmes par la levée de verrous technologiques ou méthodologiques.
  - Valeur ajoutée de la coopération franco-allemande
    - Les bénéfices attendus pour chacun des pays sont clairement exposés
  
- 2) Qualité scientifique et technique
  - clarté d'exposition des objectifs contribuant effectivement à une meilleure sécurité des citoyens et/ou à la compréhension des enjeux organisationnels, humains et technologiques de la sécurité ;
  - excellence scientifique en termes de progrès des connaissances par rapport à l'état de l'art (en France et à l'étranger) ;
  - caractère innovant ;
  - levée de verrous technologiques.
  
- 3) Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination
  - positionnement par rapport à l'état de l'art ou de l'innovation technologique ;
  - faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes ;
  - structuration du projet, rigueur de définition des résultats finaux (livrables), identification de jalons ;
  - qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet) ;
  - stratégie de valorisation et de protection des résultats du projet, gestion des questions de propriété intellectuelle ;
  - stratégie en termes de gestion de la confidentialité des informations, des résultats et des livrables (en précisant les niveaux de diffusion de l'information).
  
- 4) Impact global du projet
  - utilisation ou intégration des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle ou la société, et impact du projet en termes d'acquisition de savoir-faire ;
  - intérêt pour la sécurité globale et ses missions ;
  - perspectives d'application industrielle ou technologique et de potentiel économique et commercial, plan d'affaire, intégration dans l'activité ; industrielle. Crédibilité de la valorisation annoncée.

- 5) Qualité du consortium
- niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes (sur la base des CVs, brevets et publications des participants);
  - adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques ;
  - complémentarité du partenariat, association en particulier d'équipes de recherche issues des sciences humaines et sociales ;
  - implication réelle des utilisateurs finaux (partenariat, comité de suivi ou de pilotage) ;
  - rôle actif des PME.
- 6) Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet
- calendrier ;
  - le projet propose une organisation du pilotage des travaux garantissant un démarrage effectif rapide à la notification du projet ;
  - justification de l'aide demandée selon les lots techniques, par partenaires, et par type de dépenses envisagées.

## 4. DISPOSITIONS PARTICULIERES

### 4.1. CONTENU DES PROPOSITIONS

Les modalités de soumission sont identiques pour l'ensemble de l'appel à projets CSOSG, en particulier, il est demandé aux porteurs Français d'utiliser les documents A et B comme annexes financière, scientifique du projet.

La proposition commune franco-allemande devra comporter pour le moins les points suivants:

- Un résumé commun (objectifs généraux, récapitulatif de la proposition) ;
- les Objectifs des travaux scientifiques et/ou techniques, innovations envisagées ;
- la description du consortium, des coordonnateurs français et allemands du projet, répartition des rôles et complémentarité entre partenaires le cas échéant ;
- un état de l'art ;
- la liste des brevets détenus par les partenaires ou par des tiers;
- les travaux antérieurs des partenaires ;
- un plan de travail (maximum 15 pages), qui devra comprendre :
  - une description détaillée des partenaires et de leur(s) collaboration(s) (y compris, le cas échéant, les travaux sous-traités, comme toutes les problématiques scientifiques et/ou techniques pertinentes pour le projet, et les solutions proposées) ;
  - un plan de valorisation (valorisation scientifique, technique et économique des résultats obtenus par les partenaires, le cas échéant la transposition en dispositions, recommandations et environnement juridique) ;
  - un plan de coordination (lots de travaux, entrées/sorties, jalons et mise en œuvre des décisions) ;

- o un plan de financement (coûts estimés et demande d'aide pour chacun des partenaires, les budgets devant comprendre les coûts salariaux, les déplacements...).
- o une description :
  - des activités en cours et des apports respectifs des partenaires allemands et français ;
  - de comment le projet compte renforcer sur le long terme la coopération franco-allemande ;
- o une description de comment seront pris en compte, dans l'accord de consortium, propriété intellectuelle et savoir faire acquis dans le cadre de ce projet.

Les porteurs du projet pourront ajouter dans le formulaire national des points supplémentaires qui leur seraient demandés dans celui de l'autre pays, et/ou qui leur sembleraient nécessaires à l'évaluation de leur proposition.

Pour les projets dont la partie française est labellisée par un pôle de compétitivité, le coordinateur français devra avoir obtenu l'accord des partenaires avant de transmettre le formulaire d'attestation de labellisation à l'ANR.

#### 4.2. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Avant tout versement de l'aide financière ANR, les partenaires impliqués dans un projet commun franco-allemand devront avoir conclu un accord de consortium. A cet effet, ils devront être à même de le communiquer, selon leurs conditions, à l'ANR et au BMBF. Cet accord comprendra en particulier les règles de répartition de la propriété intellectuelle entre les partenaires.

#### 4.3. SUIVI ET DELIVRABLES

Les participants français des projets retenus seront tenus d'observer les règles de suivi et de délivrance de fourniture de l'ANR .

Il sera demandé également que chaque consortium désigne un porte-parole qui fera office de rapporteur et de point de contact pour les deux financeurs, aussi bien dans la phase de préparation des rapports, des réunions, que pour la représentation du consortium en public.

Il sera demandé au consortium de fournir un rapport annuel et un rapport final aux deux financeurs (de maximum 10 pages en anglais).

Toutes les publications réalisées par les membres du consortium et relatives aux activités de recherche financées conjointement par le BMBF et l'ANR devront mentionner les deux financeurs.

**Fin du document**